



# Réformes structurelles – brève description des mesures

---

## ChF

### 1. Gains d'efficacité dans les services linguistiques

La Chancellerie fédérale assurera la coordination des travaux visant à réaliser des gains d'efficacité grâce à des internalisations, à des regroupements de services linguistiques et à l'optimisation des processus d'assistance et de pilotage. Par ailleurs, des économies seront générées par l'acquisition centralisée d'outils informatiques identiques pour tous les services linguistiques.

## DFAE

### 2. État des lieux annuel de la collaboration avec les offices spécialisés en matière de politique extérieure

La Division Politiques extérieures sectorielles (DPES) de la Direction politique du DFAE est chargée de la coordination entre le DFAE et les différents offices spécialisés. Afin d'identifier et d'éliminer les éventuels doublons, le DFAE présentera chaque année à la Conférence des secrétaires généraux un état des lieux de sa collaboration avec les offices spécialisés en matière de politique extérieure.

## DFAE, DEFR

### 3. Coopération internationale

Le DFAE et le DEFR sont chargés de préparer, d'ici fin 2018, une base de discussion concernant l'orientation du message sur la coopération internationale 2021-2024.

## DFI

### 4. Réductions de primes

La mesure vise à stabiliser la réduction individuelle de primes et les contributions aux prestations complémentaires. Le DFI devra engager la discussion avec les cantons au sujet du fléchissement des contributions cantonales à la réduction individuelle de primes.

## **5. Réduction des interdépendances entre le budget fédéral et l'AVS**

Cette mesure consisterait à lier la contribution de la Confédération à l'AVS aux revenus de la TVA, comme c'est le cas pour l'AI. Cela permettrait d'éviter que la contribution fédérale à l'AVS augmente de façon disproportionnée par rapport aux autres dépenses de la Confédération, au détriment d'autres tâches. Le Conseil fédéral maintient l'objectif, mais renonce, pour l'instant, à en demander la mise en œuvre.

## **6. Réformes dans le domaine de l'assurance militaire**

Dans le domaine de l'assurance militaire, le DFI examinera la possibilité de renoncer aussi bien à l'assurance facultative qu'à la couverture d'assurance en cas de maladie des assurés à titre professionnel, tout en prévoyant une période transitoire adéquate pour les collaborateurs concernés. Au début de la prochaine législature, il présentera au Conseil fédéral un projet destiné à la consultation à ce sujet.

## **7. Fixation des priorités pour le message sur la culture et clarification des interfaces entre l'OFC et Pro Helvetia**

Le DFI élaborera d'ici à mai 2019 un projet destiné à la consultation pour le message sur la culture 2021-2024 et y définira des thèmes prioritaires et des trains de mesures. En ce qui concerne les interfaces entre l'Office fédéral de la culture (OFC) et Pro Helvetia, des points de détail doivent encore être clarifiés. Les résultats du mandat figureront dans le message sur la culture 2021-2024.

## **8. Optimisations touchant le versement des rentes**

Selon le droit actuel, les rentes partielles dont le montant ne dépasse pas 10 % de la rente minimale complète peuvent être versées une fois par an au lieu d'une fois par mois. En vue de réduire les coûts administratifs, cette limite sera relevée à 20 %. La modification correspondante de l'art. 44, al. 2, LAVS fait partie intégrante du projet portant sur la stabilisation de l'AVS (AVS 21). Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 27 juin 2018.

## **9. Optimisation de la production de statistiques**

L'exploitation de synergies (p. ex. utilisation multiple de données: utilisation à des fins statistiques et administratives) doit créer de nouvelles possibilités en matière de services de cyberadministration, aussi bien dans l'administration fédérale que pour les tiers. Il s'agira ici de définir des règles concernant les droits d'accès aux données, la qualité des données, l'utilisation des infrastructures et les compétences. Des économies ne sont attendues qu'à moyen ou long terme.

## **10. Synergies dans le domaine des systèmes d'archivage**

Le DFI examinera d'ici au printemps 2019 les possibilités de synergies dans le domaine de la sauvegarde numérique des données. Dans ce contexte, on clarifiera également la question d'une stratégie globale pour l'archivage et le catalogage numériques à long terme.

## **DFI, DDPS, DETEC**

## **11. Renforcement de la collaboration avec l'OFEV dans le domaine des réseaux de mesure hydrologiques et examen des possibilités de synergies dans le domaine de la Centrale nationale d'alarme**

MétéoSuisse doit renforcer sa collaboration avec les autres offices et exploiter les synergies lorsqu'elles sont possibles. Cette mesure concerne l'Office fédéral de l'environnement

(OFEV) dans le domaine de l'hydrologie et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) dans le cadre du système d'alerte en cas d'urgence liée à la radioactivité.

## **DFJP**

### **12. Remaniement du système de financement dans le domaine de l'asile et de l'intégration**

Il s'agit de revoir en profondeur le système de financement dans le domaine des demandeurs d'asile et des réfugiés afin de le simplifier sur le plan administratif, d'accroître son efficacité et d'éliminer les incitations inopportunes. Le DFJP a été chargé de remettre au Conseil fédéral, d'ici au milieu de 2020, un rapport sur les résultats du mandat de remaniement du système de financement ainsi qu'un projet destiné à la consultation ou une proposition concernant les prochaines étapes.

## **DDPS**

### **13. Meilleure coordination des grands exercices**

Le DDPS et la ChF approfondiront la planification conjointe des programmes des grands exercices (exercices de conduite stratégique, exercices du Réseau national de sécurité). La planification globale des grands exercices permet d'exploiter les synergies et de réduire les coûts de planification.

### **14. Meilleure exploitation des synergies entre les établissements de formation**

Le DDPS a été chargé d'examiner avec le DFF les possibilités de synergies entre les établissements de la Formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA) et l'offre de formation de l'Office fédéral du personnel (OFPER) et de présenter un rapport au Conseil fédéral au premier semestre de 2019.

### **15. Distinction, dans le domaine informatique, entre les normes de sécurité civile et les normes de sécurité militaires**

Pour permettre à la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC) de se concentrer sur les systèmes centraux de l'armée, il faudra effectuer dans le domaine informatique une distinction entre les normes de sécurité civile et les normes de sécurité plus élevées. Les systèmes de base devant répondre à des normes de sécurité moins strictes seront exploités par l'Office fédéral de l'informatique de la télécommunication (OFIT) et ceux soumis à des exigences plus élevées seront exploités par la BAC.

### **16. Optimisation des services de représentation**

Le DDPS gère des véhicules officiels qui peuvent être utilisés par les différents départements. À partir de 2020, il faudra trouver un nouveau site pour ces véhicules. En outre, il s'agit d'optimiser l'engagement des chauffeurs pour faire face aux pics d'activité.

### **17. Examen du potentiel d'économies dans la Pharmacie de l'armée**

La Pharmacie de l'armée est le centre de compétence logistique de l'armée et de l'administration fédérale pour les produits pharmaceutiques, les dispositifs médicaux et la technologie médicale. Le DDPS a été chargé de soumettre au Conseil fédéral, d'ici à fin 2018, une proposition visant à déterminer le potentiel d'économies dans la Pharmacie de l'armée.

## **18. Examen du potentiel d'économies dans la protection de la population (constructions protégées, matériel de protection civile, formation)**

La révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a pour but de moderniser le système de protection civile de la Suisse. Le message correspondant sera soumis au Conseil fédéral au second semestre de 2018. Le Conseil fédéral y exposera les résultats de l'examen du potentiel d'économies.

## **19. Éventuelle fourniture des prestations du Centre des médias électroniques à d'autres secteurs de l'administration fédérale**

Le Centre des médias électroniques (CME), groupe multimédia du domaine Défense, produit des médias dans les secteurs de la formation et de la communication. Le DDPS a été chargé d'examiner les besoins en matière de prestations du CME ainsi qu'un éventuel élargissement de la clientèle.

## **20. Examen du soutien aux institutions chargées du matériel historique de l'armée**

Le DDPS examinera la gestion du matériel historique de l'armée (également à la suite de rapports du Contrôle fédéral des finances) et présentera les résultats de cet examen en 2019.

## **21. Amélioration du taux d'utilisation des capacités des centres de formation de la Confédération**

Le DDPS et le DFF ont examiné le potentiel d'optimisation de leurs quatre centres de formation (Macolin, Tenero, Schwarzenburg, Liestal). Pour permettre une meilleure utilisation de leurs capacités, ceux-ci hébergeront davantage de formations de plusieurs jours à partir de 2019.

## **22. Mode de facturation des voyages effectués avec l'avion du Conseil fédéral**

Le mode de facturation sera examiné et des adaptations seront soumises, le cas échéant, au Conseil fédéral.

## **DFF**

## **23. Incitations pour une réduction du coût des loyers et de la logistique**

Le DFF a examiné dans un premier temps le potentiel de gains d'efficacité au niveau des prestations préalables (informatique, constructions, logistique). Sur cette base, il veut essayer de créer des incitations propres à réduire le coût des prestations préalables dans les domaines des loyers et de la logistique.

## **24. Extension du CS Pers DFF à tous les départements**

Le Centre de services en matière de personnel (CS Pers) du DFF fournit aux unités administratives du département des prestations dans le domaine de l'administration du personnel. Le DFF étudie la possibilité d'étendre l'offre du CS Pers à tous les départements. La faisabilité de cette mesure sera évaluée dans le cadre de projets informatiques à venir.

## **25. Réduction de la bureaucratie et gains d'efficacité FISCAL-IT**

Le projet «FISCAL-IT» permet d'harmoniser et de moderniser les applications informatiques et les processus de l'Administration fédérale des contributions (AFC). Lorsque le projet sera achevé, le Conseil fédéral examinera comment les gains d'efficacité obtenus peuvent être utilisés. Par ailleurs, l'AFC mettra en œuvre divers projets, dont certains sont déjà en cours (contrôles axés sur les risques, décompte en ligne, processus avec les partenaires).

## **26. Concept détaillé pour les immeubles de la douane et vente des appartements de vacances de la caisse de prévoyance**

L'Administration fédérale des douanes (AFD) a été chargée d'examiner son portefeuille immobilier. Elle élaborera des mesures dans un concept détaillé et les mettra ensuite en œuvre. La vente des appartements de la caisse de prévoyance a déjà commencé.

## **27. Examen de la création d'une base légale pour conclure avec les exploitants d'aéroports des accords de niveau de service portant sur la gestion d'importants flux de passagers**

Depuis l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen en 2008, le Corps des gardes-frontière de l'AFD est chargé des contrôles aux frontières dans plusieurs aéroports internationaux. Au lieu de confier cette tâche aux cantons compétents, il faudra examiner la création d'une base légale permettant d'obliger les exploitants d'aéroports à accroître leur efficacité en matière d'infrastructure et de planification des vols en cas d'augmentation constante des flux de passagers.

## **28. Déréglementation AFD**

La simplification des formalités douanières et la déréglementation qui en résulte figurent parmi les objectifs principaux du programme de modernisation et de numérisation de l'AFD (programme DaziT). Diverses mesures ont déjà été évaluées en tenant compte des milieux économiques; elles seront mises en œuvre dans le cadre du programme DaziT.

## **29. Examen de la structure et des tâches de l'AFF**

L'examen de la structure et des tâches de l'Administration fédérale des finances (AFF) doit permettre de savoir si les prestations sont bien classées par ordre de priorité et si elles sont fournies de manière efficace et rentable. Un organe d'évaluation externe examinera les conclusions et formulera des recommandations (achèvement prévu fin 2018).

## **DEFR**

## **30. Adaptation de la position institutionnelle de l'OFL (décision de principe déjà prise par le Conseil fédéral)**

Début juin 2018, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de mettre en œuvre une réforme structurelle de l'Office fédéral du logement (OFL). Il s'agit de faire baisser progressivement les charges de fonctionnement de l'OFL de 25 % d'ici à 2025, en exploitant les synergies existantes avec une autre unité administrative du DEFR dans le domaine des prestations transversales, en améliorant la rentabilité des surfaces de bureau, en suspendant des programmes d'encouragement et en réduisant le portefeuille de tâches. À cet effet, l'OFCL a été chargé de préparer le déménagement de l'OFL à Berne et de l'effectuer au plus tard fin 2021.

## **31. Paramètres du message FRI**

Au premier semestre 2019, le DEFR présentera au Conseil fédéral les lignes directrices concernant les objectifs budgétaires et matériels qui serviront de base à l'établissement du prochain message FRI. Dans cette note de discussion, il montrera dans quelle mesure une nouvelle augmentation des taxes d'études et la poursuite de l'assouplissement de l'affectation des dépenses visées à l'art. 50 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) sont envisageables.

## **32. Repositionnement de la station de recherches agronomiques Agroscope**

Le Conseil fédéral avait chargé le DEFR de montrer de quelle manière le repositionnement d'Agroscope allait permettre de réaliser l'objectif d'une réduction de quelque 40 millions. Le 9 mars 2018, le DEFR a présenté une stratégie sommaire à ces fins. Les avantages et les inconvénients de diverses options seront examinés en détail au second semestre de 2018, en tenant compte des milieux concernés.

## **DEFR, DFF**

### **33. Examen du transfert des immeubles des EPF au domaine des EPF**

Le DEFR a été chargé de soumettre au Conseil fédéral, d'ici au début de 2019, une note de discussion élaborée en collaboration avec le DFF (y compris le projet de modification de la loi) concernant l'examen d'un transfert des immeubles des EPF à une nouvelle société EPF Immobilier SA ou au domaine des EPF, qui est doté de la personnalité juridique.

## **DETEC**

### **34. Réduction de l'indexation des apports fédéral et cantonaux au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)**

Les apports au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) provenant du budget général de la Confédération et les contributions des cantons sont liés à l'indice du renchérissement de la construction ferroviaire, qui augmente généralement plus rapidement que le renchérissement, et à la croissance économique réelle. Le Conseil fédéral veut mener une consultation sur une réduction de l'indexation à l'automne 2018. Cette réduction permettrait, dans dix ans, de diminuer d'environ 200 millions de francs l'apport au FIF par rapport au droit actuel. En contrepartie, l'apport provenant des produits de la RPLP sera graduellement relevé pour atteindre le montant maximal prévu par la Constitution, qui correspond aux deux tiers de ces produits.

### **35. Examen de l'externalisation de la construction et de l'exploitation des routes nationales**

Le DETEC examinera la possibilité d'optimiser l'organisation actuelle de l'Office fédéral des routes (OFROU) afin de faire face aux défis à venir. Au premier plan figure l'externalisation des tâches opérationnelles du domaine des routes nationales au sein d'un établissement de droit public ou d'une société anonyme.

### **36. Examen de la structure et des tâches de l'ARE**

Le DETEC a examiné la structure et les tâches de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Après l'étude de différentes options, il reste deux axes stratégiques, à savoir le statu quo ou un profond remaniement de la structure organisationnelle du DETEC, avec la création d'un nouveau secrétariat d'État à l'infrastructure comprenant l'ARE et les

offices des transports. Le DETEC a été chargé d'élaborer des bases de décision et à les communiquer au Conseil fédéral d'ici au 31 mars 2019.